



Conférence de presse – 24 novembre 2020

POUR RÉDUIRE L'INCERTITUDE LIÉE À LA CRISE DU COVID-19, LA SUISSE A BESOIN D'UNE STRATÉGIE STABLE ET COHÉRENTE DE PROTECTION DE LA SANTÉ, DE L'EMPLOI ET DES REVENUS

Mattea Meyer

conseillère nationale (ZH), co-présidente du PS Suisse

Cédric Wermuth

conseiller national (AG), co-président du PS Suisse

Roger Nordmann

conseiller national (VD), président du Groupe socialiste aux Chambres fédérales

Table des matières

RÉSUMÉ.....	2
1. INTRODUCTION : UN ÉCHEC SUISSE.....	4
2. LE CONSTAT POLITIQUE : UN BESOIN URGENT DE RÉDUIRE L'INCERTITUDE.....	6
3. AXE 1 : ADOPTER UNE STRATÉGIE SANITAIRE PLUS EFFICACE, COHÉRENTE ET CONSTANTE.....	7
4. AXE 2 : RENFORCER ET STABILISER LE DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE.....	9
5. CONCLUSION.....	11
6. ANNEXES.....	12
6.1 LES PRINCIPAUX CONSTATS SCIENTIFIQUES.....	12
6.2 INTERVENTIONS DU PS DANS LES CANTONS ET AU NIVEAU FÉDÉRAL.....	13

RÉSUMÉ

La crise liée au coronavirus dure maintenant depuis dix mois. Durant la première vague, la Suisse s'en est plutôt bien sortie, malgré la proximité directe de la Lombardie, un des plus forts foyers épidémiques ce printemps. En quelques jours, le Conseil fédéral a fourni une aide rapide et simple sous forme de prêts, d'extensions de l'indemnité de chômage partiel (RHT) et de perte de gain pour les indépendant-e-s. Puis est arrivée la deuxième vague. Elle a frappé de plein fouet une Suisse pourtant riche et presque exempte de dettes, et ce malgré un système de santé de très haut niveau. Cette même Suisse compte aujourd'hui l'un des taux d'infection, d'hospitalisation et de décès parmi les plus élevés au monde. On ne sait pas encore combien de temps cela va durer.

Mais comment en est-on arrivé là ?

Essentiellement par un mélange d'angélisme et de politique de l'autruche : « *Par principe* » pensait-on « *la Suisse sortira très rapidement de la crise sans conséquences sanitaires graves et surtout sans coûts élevés* ». La Suisse a fait passer le ratio de la dette avant la santé publique de ses habitant-e-s et n'a donc pas réussi à contenir et ralentir efficacement le virus.

À la fin du printemps, la pression massive mise sur l'économie a entraîné une réouverture rapide et un « retour à la normale ». C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral a mis fin à l'accès aux aides pour les propriétaires d'entreprises et les travailleurs/euses indépendants après deux petits mois seulement. Cela signifie que des dizaines de milliers de personnes sont à nouveau menacées dans leur existence économique. En conséquence, des dizaines de milliers de personnes vivent à nouveau dans l'incertitude et une grande peur existentielle depuis de trop nombreux mois.

Pendant les mois d'été, la plupart des cantons n'ont pas suffisamment mis à profit ce temps pour se préparer au mieux à la seconde vague pourtant annoncée. Malheureusement, au cours de l'été, la belle et forte solidarité constatée au printemps s'est étiolée. Peu à peu s'est insinuée l'idée que le personnel de la santé réussirait bien à soigner tout le monde si cela était nécessaire. Les différends sur certains financements ont empêché de mettre en œuvre des mesures d'endiguement suffisamment fortes.

Petit à petit s'est diffusé le dogme, selon lequel il n'était pas possible d'accorder de nouvelles mesures d'endiguement et d'aide économique. Cette approche égoïste, manquant cruellement de vision d'avenir et prétendument orientée en faveur d'un allègement des charges pour les générations futures, est totalement erronée. Elle doit être bloquée immédiatement. Elle coûte des vies humaines et de la prospérité économique. Il n'est pas acceptable que les personnes touchées supportent seules les coûts de la crise, sans solidarité de la société dans son ensemble.

Sauver des vies, soulager le système de santé, sauver des emplois, garantir des revenus, prévenir la pauvreté et améliorer les conditions de travail — ce sont des objectifs qui se conditionnent mutuellement dans cette crise du coronavirus ! Ils ne sont absolument pas en concurrence entre eux. *In fine*, une approche solidaire qui permet d'atteindre ces objectifs sera également beaucoup plus avantageuse en termes de finances publiques.

La crise du coronavirus va se poursuivre et il faut cesser cette politique « à hue et à dia », avec ses constants changements de dispositif. **L'insécurité sanitaire et économique a maintenant atteint un niveau intolérable. La crise exige beaucoup des gens, l'isolement social est difficile. Il est donc d'autant plus important que les décideurs politiques prennent des mesures efficaces et responsables dans le secteur de la santé et apportent le soutien économique nécessaire, car il s'agit d'une période difficile pour la population et pour la cohésion sociale.**

Il faut des mesures axées sur le long terme et sur les besoins des personnes. Pour le PS, il est clair que les promesses faites (« personne ne sera abandonné ») doivent enfin devenir réalité. Concrètement, cela signifie :

Revendication 1 : Le PS invite la Confédération et les cantons à élaborer, d'ici à la fin de l'année, une stratégie globale de protection de la santé plus efficace, plus cohérente et plus stable. L'objectif est que la Suisse évite, autant que faire se peut, une troisième ou quatrième vague majeure.

Premièrement, il s'agit notamment d'un système d'alerte précoce par « feux de signalisation », cohérent dans le temps, qui déclenche des mesures appropriées en fonction de l'évolution, tant positive que négative, des chiffres clés définis au préalable. Les mesures doivent être clairement définies tant verticalement (entre la Confédération et les cantons) qu'horizontalement (entre les cantons). Les cantons, en collaboration avec la Confédération, doivent également mettre en place un traçage efficace des contacts.

Deuxièmement, il est urgent de réduire la charge de travail du personnel de santé dans les hôpitaux et les centres de soins infirmiers et établissement pour personnes âgées. Pour ce faire, les cantons doivent se soutenir mutuellement et se coordonner dans un esprit de solidarité en cas de surcharges des capacités. Ils doivent aussi améliorer les conditions de travail dans le secteur des soins. C'est pourquoi le PS demandera une augmentation d'environ 5 % du budget consacré au personnel de santé dans tous les cantons et dans les grandes villes et communes, ainsi qu'une prime unique.

Le degré d'acceptation des mesures de politique de santé dépend fondamentalement de mesures d'aide économique. La crise peut malheureusement durer longtemps. **Les aides ponctuelles pour quelques mois, dont les règles d'octroi sont constamment modifiées, ne peuvent pas être efficaces. C'est la raison de notre seconde revendication.**

Revendication 2 : Le PS exige que toutes les mesures d'aide économique restent accessibles durant toute la durée de la crise, afin de garantir les moyens essentiels de subsistance. D'une part, des critères clairs et stables d'octroi sont nécessaires pour prévenir les incertitudes et donner aux acteurs économiques une certaine sécurité de planification. Cette stabilité doit également permettre de mettre un terme au chaos dans sa mise en œuvre.

D'autre part, ces aides économiques doivent être conçues en vue d'une crise prolongée et les dommages causés aux personnes touchées doivent être réduits au minimum.

Ces aides devraient donc être améliorées sur les six points suivants :

- 100 % d'indemnité de chômage partiel (RHT) pour les 4000 premiers francs de salaire.
- Couverture complète des cotisations sociales des employeurs par l'indemnité de chômage partiel
- Oui à l'allègement partiel des loyers commerciaux et à son extension en fonction de la situation actuelle
- **Les mesures pour cas de rigueur doivent être orientées vers des contributions à fonds perdus pour les frais fixes non couverts et être mises en œuvre dans les cantons de manière généralisée, rapide et sans bureaucratie.**
- Accès aux allocations perte de gain (APG) pour les personnes ayant des revenus irréguliers et atypiques
- Maintien des prestations étendues de l'assurance-chômage pour les personnes en fin de droit

En outre, les cantons doivent mettre en œuvre les mesures économiques sur une base nationale et de manière largement harmonisée.

1. INTRODUCTION : UN ÉCHEC SUISSE

La pandémie de coronavirus représente un défi colossal pour l'humanité tout entière. Si la Suisse a plutôt bien traversé la première vague sous la conduite du Conseil fédéral, on ne peut pas en dire autant pour la seconde, sous la conduite des cantons. Les mesures pour endiguer la seconde vague ne sont pas arrivées à temps, et elles n'étaient souvent plus à la hauteur.

La Suisse est désormais devenue un des foyers européens du Covid. Le tribut en vies humaines, la douleur des proches des victimes et les souffrances des malades sont très importants. Cette situation n'est pas acceptable, et nous ne pouvons nous y résoudre.

Les hôpitaux sont aux limites de leur capacité depuis plusieurs semaines. Pis encore, il n'est pas clair si cette situation va perdurer tout l'hiver, voire empirer. Enfin, le personnel soignant dans son ensemble, des médecins aux aides-soignants en passant par les laborantins, est épuisé, ce qui est d'autant plus inacceptable, car ces personnes ont déjà fourni un effort énorme au printemps. **Laisser l'épidémie s'étendre massivement en se disant que le personnel soignant arrivera bien à s'occuper des malades reflète un manque insupportable de solidarité.** Facteur aggravant, la question de la revalorisation des conditions de travail et de la rémunération du personnel infirmier n'est toujours pas résolue.

En outre, la désorganisation de la vie professionnelle et familiale, en raison des nombreux isolements et quarantaines, est pénible sur la durée. Il en va de même des mesures actuelles de réduction des contacts, qui pèsent sur le moral. Elles sont largement la conséquence de l'ampleur temporairement incontrôlée de la vague actuelle.

Enfin, le dommage économique est absolument considérable, et le fait d'avoir toléré une seconde vague hors norme n'a rien diminué les conséquences économiques, bien au contraire. La logique du profit à court terme a pollué le processus décisionnel à tous les niveaux. Cela commence par les interventions des idéologues d'Economiesuisse contre les soutiens à l'économie. Dans le même registre, on a pu observer la résistance obscène de certains hôpitaux, mêmes publics, qui craignaient une baisse de leur chiffre d'affaires s'ils se préparaient à accueillir des patient-e-s covid-19 d'autres cantons. Enfin, les tenants d'un darwinisme socio-économique n'ont pas manqué de prôner le laisser-faire, ce qui a contribué à la situation actuelle. *Last but not least*, les interventions déstabilisantes d'Ueli Maurer, laissant entendre que la Confédération n'avait plus les moyens d'intervenir dans une seconde vague, n'ont fait que rajouter de l'huile sur un feu déjà bien vif.

Dans cette situation nouvelle et totalement inédite, certaines erreurs dans l'appréciation et l'action étaient inévitables. Pour ne donner qu'un exemple : qui d'entre nous avait vraiment anticipé l'ampleur de la vague actuelle ?

Les hésitations reflètent aussi le débat politique et sociétal. La résistance de certains lobbies économiques n'a pas aidé à gérer la situation. Mais plus largement, toutes et tous avons eu beaucoup de peine à accepter que dans cette Suisse prospère, un problème d'une pareille ampleur puisse survenir. Il y a probablement eu un excès de confiance, sur ces thèmes récurrents : « il ne nous arrivera jamais rien » et « la Suisse est toujours meilleure que ses voisins ». Enfin, le goût légitime de la liberté et la tendance parfois exacerbée à l'individualisme nous ont joué des tours au moment de fournir un effort collectif.

Cependant, notre prise de position de ce jour n'a pas pour objectif d'exercer une critique rétrospective de l'action des autorités ou de la réaction des uns et des autres. Il s'agit au contraire de formuler une stratégie et des objectifs prospectifs pour les prochains mois, en évitant la répétition des mêmes erreurs.

Tout d'abord, il s'agit d'admettre que la crise sanitaire et économique est là, et qu'elle ne va pas disparaître comme par enchantement. Jusqu'à ce qu'une vaccination permette vraiment de sortir progressivement de cette crise, de nombreux mois, voire un ou deux ans, s'écouleront encore. Il ne sert à rien de chercher à nier son ampleur, sa durée ou même son existence par des pirouettes idéologiques. Ni de chercher à s'affranchir des évidences scientifiques en déclarant que la pandémie va naturellement et comme par enchantement s'arrêter ces prochains mois. Déjà tenu à la fin du printemps, ce discours lénifiant a largement contribué à sous-estimer la situation et conduit le pays dans la situation peu enviable où il se trouve actuellement.

Si nous maintenons nos objectifs généraux consistant à vouloir préserver conjointement la santé, l'emploi, les revenus et l'économie, force est de reconnaître que le *modus operandi* actuel ne permet pas d'y parvenir. En particulier, par ses trop nombreuses hésitations et fluctuations.

Par conséquent, **le Parti socialiste estime qu'il faut adopter une stratégie sanitaire, économique et sociale bien plus déterminée que celle qui a prévalu depuis la fin de la première vague. Cette stratégie doit pouvoir être expliquée clairement et maintenue dans la durée, pour réduire l'incertitude. Il s'agit en particulier de prévenir, avant de disposer d'un vaccin, l'apparition d'une troisième ou d'une quatrième vague de l'ampleur actuelle. À cet effet, il convient de mieux tenir compte des connaissances scientifiques acquises au cours des derniers mois.**

2. LE CONSTAT POLITIQUE : UN BESOIN URGENT DE RÉDUIRE L'INCERTITUDE

L'aspect le plus épuisant de cette crise est probablement l'incertitude permanente, qui empêche tous les acteurs, des ménages aux entreprises en passant par les services publics, de se projeter dans le moyen terme et d'élaborer des plans. Cette situation est anxiogène et pèse sur le moral de la population.

Une première partie de l'incertitude est inhérente à la pandémie, au contexte mondial et aux réactions sociales et culturelles face à ce virus. Sur ce plan, la politique suisse n'a guère de moyen d'actions. Ainsi, il est impossible de savoir avec certitude quand le vaccin sera disponible ni quels seront ses effets précis. Toutefois, les récentes percées scientifiques offrent au moins une perspective de sortie de crise.

La seconde partie de l'incertitude a cependant des déterminants très helvétiques :

- En raison du fédéralisme, il n'y a **pas de « parole unifiée »**. Les cantons ont échoué à formuler un message cohérent et compréhensible, et la coordination avec la Confédération est déficiente.
- **Le poids du discours de certains lobbies rend par moment inaudible la défense de l'intérêt général.**
- Les mesures fédérales de lutte contre la contagion ne représentent qu'un socle minimum. Il existe **une extrême différenciation horizontale des mesures entre les cantons**, avec un très grand fractionnement géographique.
- Si la différenciation géographique — horizontale — des mesures prises peut se justifier en raison de situations objectivement différentes dans le niveau de propagation du virus et du contexte, elle devrait s'inscrire dans un cadre logique et des critères unifiés au niveau national. **C'est la seule manière pour que la population puisse comprendre les différences régionales et accepter les mesures annoncées. Or ce cadre vertical de coordination fait largement défaut.**
- **Les mesures légalement possibles et effectivement mises en œuvre ont beaucoup varié au cours du temps**, suivant de près l'évolution des courbes infectieuses. Cela s'explique par le caractère inédit de la situation. Après 10 mois de crise, et sachant que celle-ci va durer, **il est maintenant nécessaire de stabiliser des critères de déclenchement des mesures sanitaire et économiques.**

Par des décisions politiques adéquates, il est possible de réduire substantiellement ces flottements. Pour y parvenir, le Parti socialiste propose une stratégie de réduction de l'incertitude sur chacun des deux axes sanitaire et économique.

3. AXE 1: ADOPTER UNE STRATÉGIE SANITAIRE PLUS EFFICACE, COHÉRENTE ET CONSTANTE

Cet automne, la rapidité décisionnelle était clairement insuffisante. Les décisions n'ont pas eu l'efficacité voulue et l'incertitude est devenue insupportable pour les personnes, les entreprises et les services publics. *In fine*, le flou actuel sape la confiance de la population dans la pertinence des mesures de protection, ce qui, par ricochet, en affaiblit les effets. Sans un cadre cohérent, il sera impossible de les faire accepter et respecter dans la durée. En outre, l'ampleur de l'épidémie a placé le système sanitaire en situation de surtension.

En adoptant une stratégie sanitaire plus efficace, cohérente et constante, la Suisse doit éviter **de nouvelles vagues épidémiques de grande ampleur**, telle que celle que nous vivons actuellement, et limiter les effets de yoyo dans le nombre d'infections et les mesures de protection. Il faut se donner la capacité décisionnelle **d'intervenir bien avant de dérapier vers une situation nécessitant des mesures brutales et indifférenciées de confinement**, telles que la fermeture des écoles. Éviter d'en arriver à de tels coups de massue nous semble être un objectif auquel la population peut adhérer et permet de faire accepter des mesures précoces de moindre intensité.

Le mélange de mesures doit être à même de maintenir durablement l'épidémie en dessous du seuil où le traçage des contacts est débordé, et bien en dessous de la limite de surcharge des hôpitaux. En effet, maintenir une surcharge du système sanitaire à ce niveau représenterait un risque important et compromettrait le traitement des nombreuses autres pathologies (reports de traitement dits « électifs »). **Ce serait en outre une attitude peu solidaire, pour ne pas dire cynique, envers le personnel des hôpitaux et des EMS. Pour rétablir à court terme des conditions de travail supportable, la mesure la plus efficace est de faire reculer l'épidémie.**

Concrètement, nous **demandons aux cantons et au Conseil fédéral de :**

- a) **adopter ensemble d'ici fin décembre un système cohérent d'alerte précoce et montée en puissance des mesures anti-contagions (« Ampelsystem » en allemand, système à niveaux).** Ce système doit prévoir des paliers chiffrés de déclenchement de mesures proportionnées en fonction des niveaux d'infection. En cas de doute, il convient de donner la priorité à la protection de la population. Il doit aussi comprendre les critères qui permettent de redescendre prudemment les paliers d'alerte et garantir la levée des mesures lorsque le dispositif peut raisonnablement être allégé. Il s'agit d'être à même de réagir rapidement et fermement, sans cafouillages, en faisant barrage au lobbyisme sectoriel, à l'attentisme et à l'excès d'optimisme qui nous ont piégés cet automne. Le dispositif à adopter doit être transparent et cohérent sur l'axe temporel, avec des critères clairs et constants de déclenchement des mesures, sur l'axe vertical (coordination des messages et des mesures entre la Confédération et les cantons) et sur l'axe horizontal, c'est-à-dire entre les cantons. Sur ce dernier plan, lorsque les mesures diffèrent d'une région à l'autre, cette différenciation doit reposer sur des différences objectives, et non pas sur les appréciations subjectives. Enfin, on évitera des micro-différenciations inexplicables au sein des grandes régions, comme celles qui prévalent actuellement au sein de la Suisse romande.
- b) **fixer des standards minimaux contraignant pour les cantons en matière de traçage des contacts**

- c) établir pour la durée de la pandémie **un système permanent d'entraide hospitalière intercantonale qui s'enclenche bien avant que la surcharge ne devienne insupportable.**
- d) améliorer **les plans de protections sur les lieux de travail** et renforcer les contrôles en la matière.
- e) octroyer rapidement une prime salariale (le PS a déposé ces propositions dans les parlements cantonaux et fédéraux), afin de **remotiver le personnel médico-social** et reconnaître l'effort exceptionnel passé, actuel et peut-être futur.

Bien entendu, les cantons devront prendre des mesures adéquates pour faire redescendre le pic infectieux actuel d'ici à la fin de l'année 2020, et ceci pas seulement en Suisse romande. **Il faut tout faire pour démarrer 2021 sur un bon pied, c'est-à-dire à un niveau épidémique nettement plus bas.** Enfin, d'ici là, la solidarité entre les cantons doit mieux fonctionner.

Nous précisons encore que, en qualité de parti politique, nous n'avons pas la compétence technique pour proposer nous-mêmes les détails de ces systèmes. C'est le travail des autorités sanitaires et des exécutifs, en tenant compte des connaissances scientifiques nouvelles accumulées depuis dix mois maintenant.

Toutefois, si d'ici à la fin de l'année, les cantons et la Confédération n'arrivent pas à établir conjointement un tel dispositif, nous estimons alors que la Confédération sera non seulement légitimée à l'imposer, mais nous exigerons qu'elle le fasse.

Relevons enfin qu'il convient d'élaborer, dès maintenant, un plan d'ensemble pour renforcer la résilience du système sanitaire à long terme, en formant davantage de personnel et en lui garantissant de meilleures conditions de travail. Sinon, on risque des départs en masse du personnel soignant vers d'autres horizons professionnels. Sa mise en œuvre sera un travail de longue haleine.

4. AXE 2 : RENFORCER ET STABILISER LE DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

Comme l'ont indiqué la task-force scientifique et nombre d'économistes, il convient tout d'abord de rappeler que la meilleure mesure de préservation de l'économie consiste à réduire l'ampleur de l'épidémie et à l'empêcher de gagner à nouveau du terrain. Le premier axe, développé au point 3, est donc ici central en matière économique.

Dès lors que la situation est très angoissante pour les personnes forcées de suspendre leur activité, il est absolument correct de tout faire pour maintenir leur lien de travail préexistant, compenser leurs pertes de revenu et préserver les entreprises. Ainsi que l'ont signalé de nombreux scientifiques, les mesures économiques posent les bases de l'acceptation et du respect des mesures sanitaires. Il y a donc un cercle vertueux de renforcement mutuel entre les mesures sanitaires et économiques.

Sur le plan économique, nous attestons qu'au début de la première vague, le Conseil fédéral a pris de bonnes décisions. Nous nous étions d'ailleurs battus, conjointement avec les partenaires sociaux, pour qu'elles soient adoptées.

Cependant, obsédé par l'idée simpliste qu'il y aurait des profiteurs (le fameux « oreiller de paresse » de Guy Parmelin), le Conseil fédéral a ensuite commis une grave erreur, en démantelant précipitamment le dispositif à la fin du printemps. Sa réactivation forcée cet automne, par petites étapes et sans perspective claire dans le temps, ne contribue pas à sa crédibilité.

Il faut maintenant adopter un dispositif beaucoup plus déterminé de réduction de l'incertitude économique en anticipant et en admettant le fait que la situation de crise durera encore des mois.

Premièrement, les mesures doivent rester en vigueur pour la durée de la crise, en évitant un yoyo décisionnel d'une saison à l'autre, d'une vague à l'autre. Les critères d'accès doivent être stabilisés et demeurer compréhensibles. Les incessants changements de ces derniers mois ont sapé la confiance. Sur un plan pratique, cela a complètement désécurisé les acteurs économiques, qui ne savaient plus ce qui était en vigueur, pour quelle durée et à qui s'adresser. **Ces derniers doivent pouvoir bénéficier d'un niveau de sécurité élevé sur la disponibilité de l'aide étatique.** Dans le cas contraire, pour les secteurs affectés, faute de confiance et de prévisibilité, les entreprises réduiront durablement la voilure et de nombreuses PME disparaîtront. Dès que des secteurs subissent un trou d'air ou sont obligés de fermer pour des raisons sanitaires, ils doivent pouvoir recourir aux instruments économiques. Il en va de même pour les personnes.

Deuxièmement, les critères d'octroi doivent être harmonisés au niveau national. Dans un petit pays hautement intégré, il n'est pas admissible que l'aide aux agences de voyages ou aux restaurateurs diffère fondamentalement de Lucerne à Nidwald ou de Neuchâtel au Jura. Cela vaut en particulier pour les aides à destination des « cas de rigueur ».

Troisièmement, les mesures doivent désormais tenir compte de la durée probable de la crise : il ne s'agit plus seulement de compenser un trou d'air printanier de quelques semaines, mais probablement de gérer des phases de crise de plusieurs mois, avec des répliques potentielles. Il est désormais clair qu'une partie des mesures sanitaires continueront de provoquer un manque à gagner dans certains secteurs (lequel serait d'ailleurs pire sans mesures sanitaires). À cela s'ajoute que la Suisse étant tout sauf une île, elle est aussi frappée par la dimension internationale de la crise économique consécutive au coronavirus. **En plus des mesures décidées, nous demandons donc l'adoption des six mesures suivantes pour la durée de la crise économique :**

1. Pour les 4000 premiers francs de salaires, couverture du revenu à 100 % par les RHT. Dans le cas contraire, l'appauvrissement devient insupportable pour les ménages modestes, en particulier si l'on sait que certaines personnes auront, en 2020, déjà enchaîné des mois de chômage partiel. Comment ces ménages peuvent-ils encore boucler leurs fins de mois ?
2. Soutien aux entreprises arrêtées de force : couverture intégrale des charges sociales patronales par les RHT, pour que les entreprises ne subissent aucune perte du fait qu'elles gardent leur personnel (actuellement, la prévoyance professionnelle, l'assurance accident et les charges sociales cantonales ne sont pas couvertes par les RHT)
3. Adoption rapide de la loi Covid sur les loyers commerciaux, en suspens au Parlement.
4. **Les mesures en faveur des « cas de rigueur » doivent être orientées vers des contributions à fonds perdu pour les frais fixes non couverts et être mises en œuvre dans les cantons de tout le pays, rapidement et sans bureaucratie.** Nous avons soumis et continuerons à soumettre des demandes correspondantes pendant la session d'hiver, lorsque les mesures économiques seront discutées. L'objectif des mesures économiques doit être de prévenir efficacement les faillites et le chômage et de stabiliser l'économie. Dans le cas contraire, la dette privée de ces PME s'accumulera mois après mois, et ce aussi longtemps que durera la crise. Ce n'est pas le moment de faire des « ajustements structurels » cyniques. Tout changement structurel est à long terme et doit être accompagné en conséquence, par exemple, de mesures de formation continue.
5. Accès à une couverture du revenu pour les personnes touchées dont les revenus étaient irréguliers et atypiques, en particulier dans les activités culturelles, de loisirs, mais aussi pour les « jobs d'étudiant » et les personnes précarisées comme le personnel de maison. Dans le cas contraire, ces personnes vont arriver à l'aide sociale, ou, pis encore, sombrer dans la misère.
6. Prolongation du droit à l'assurance-chômage pour les personnes en fin de droit, pour éviter qu'elles n'arrivent en masse à l'aide sociale dans une période où il est presque impossible de trouver un travail.

Le sacrifice consenti dans certains métiers et dans certaines branches est énorme, puisqu'on impose aux personnes concernées de diminuer drastiquement leur activité ou de la cesser. Il serait totalement injuste de leur faire porter seul le fardeau. **Le reste de la société suisse doit se monter solidaire, par le biais de l'aide étatique. Cette solidarité est d'autant plus justifiée que le sacrifice consenti par ces secteurs permet précisément aux autres secteurs de prospérer normalement en ne subissant que marginalement le dommage de l'épidémie. Enfin, le financement de cette aide devrait se faire de manière solidaire, comme nous l'avons déjà préconisé à plusieurs reprises.**

5. CONCLUSION

La population suisse est en droit d'attendre une stratégie cohérente. Après dix mois, et sachant que la situation pourrait bien rester difficile non seulement cet hiver, mais également tout au long de l'année prochaine, il est essentiel de réduire l'incertitude et d'inscrire ces dispositifs dans la durée. Il convient d'explicitier une stratégie et des objectifs clairs que la population puisse comprendre et auxquels elle puisse adhérer. Cette stratégie doit être beaucoup plus prévisible. Les connaissances acquises depuis le début de l'épidémie devraient permettre d'y parvenir.

Les objectifs fondamentaux, à savoir protéger la vie et la santé d'une part, et, d'autre part, sécuriser l'existence économique par une solidarité de toute la société, doivent être poursuivis avec davantage de détermination, de constance et de cohérence. La prévisibilité et la lisibilité des dispositifs doivent être drastiquement améliorées.

À cet effet, le Parti socialiste demande donc dans l'immédiat au Conseil fédéral et aux cantons d'adopter une stratégie sur deux plans pour réduire l'incertitude sanitaire et économique :

Axe 1 : Adopter une stratégie sanitaire plus efficace, cohérente et constante

Axe 2 : Renforcer et stabiliser le dispositif de soutien à l'économie

Pour le moyen terme, nous soumettrons à notre Assemblée des délégué-e-s du 13 février 2021 des propositions pour la sortie de crise, en particulier pour relancer l'investissement dans les soins aux personnes, le climat et la santé.

6. ANNEXES

6.1 LES PRINCIPAUX CONSTATS SCIENTIFIQUES

Après dix mois de pandémie, l'effort scientifique mondial, européen et suisse a apporté une meilleure compréhension de la dynamique épidémique, ainsi que des effets médicaux, mais aussi socio-économiques du virus. Pour élaborer ce document, nous avons tenu compte du consensus scientifique, et en particulier des constats suivants :

- 1) Le virus n'a pas muté, il n'a y pas de médicament miracle en vue, mais les protocoles de soins ont permis de baisser quelque peu la mortalité.
- 2) La perspective de disposer prochainement d'un vaccin est bonne, mais, en raison des contraintes de production et de logistique, il faudra de nombreux mois pour vacciner une part importante de la population. L'immunité par un vaccin constitue donc une perspective à moyen terme.
- 3) Le coût humain du laisser-faire sanitaire serait très élevé, parce qu'on assisterait à de nombreux décès évitables, que des personnes subiraient des séquelles durables et que ces phénomènes s'aggravaient en cas de surcharge temporaire ou durable les hôpitaux.
- 4) Le coût économique du laisser-faire sanitaire serait lui aussi très élevé. Il est en effet plus coûteux de subir sur la durée une incidence épidémique au niveau élevé actuel que de combattre l'épidémie de manière déterminée pour en réduire l'ampleur.
- 5) Mieux vaut intervenir énergiquement en soutien des revenus des personnes et des entreprises que laisser les individus s'appauvrir et les structures économiques disparaître. En matière d'endettement public, attendre la refondation des entreprises disparues, compenser dans l'intervalle les pertes de revenus et réparer le dommage coûtera plus cher. Il est donc plus avantageux de s'endetter maintenant pour limiter les dommages, d'autant que la Confédération emprunte à des taux proches de zéro.
- 6) Même s'il est difficile de quantifier précisément l'efficacité des mesures anti-contagion, on comprend mieux les mécanismes de transmission. On voit maintenant qu'un mélange correctement dosé permet d'agir sur l'épidémie : diminution des contacts et des rencontres, hygiène des mains, masque, aération, télétravail, protection des travailleurs/euses, fermeture ciblée de certains secteurs, etc. De manière générale, même si la situation est plus difficile en hiver, l'expérience rend possible de doser les mesures.
- 7) La gestion du temps constitue le facteur crucial. Il faut au moins deux ou trois fois plus de temps pour réduire l'incidence qu'il n'a été nécessaire pour l'augmenter. Plus la réaction à une poussée épidémique est tardive, plus les mesures sanitaires pour la réduire doivent être drastiques et sont appelées à durer.
- 8) Les objectifs du traçage sont à compléter : il ne s'agit plus seulement d'interrompre la prolongation des chaînes, mais de détecter leur origine (*superspreader-event*) pour en remonter les autres branches et pouvoir les interrompre.

Pour traverser cette phase difficile, la stratégie politique doit tenir compte de ces connaissances.

6.2 INTERVENTIONS DU PS DANS LES CANTONS ET AU NIVEAU FÉDÉRAL

1. **Prime coronavirus - salaire mensuel supplémentaire pour le personnel des hôpitaux et des EMS** - voir la motion prime coronavirus, soumettre les demandes de budget correspondantes

Motion prime Covid et amendements au budget

Texte :

Le Conseil d'État est chargé d'élaborer un projet, dans le cadre de la procédure d'urgence, pour accorder une prime unique de 2 000 CHF au personnel de soin des hôpitaux et établissements similaires ayant des patient-e-s atteint-e-s du coronavirus. Les moyens relatifs doivent être inscrits au budget.

Justification :

Même en temps normal, le personnel de soin est déjà soumis à une forte pression. Cependant, depuis l'explosion de la pandémie de coronavirus au mois de mars 2020, il travaille sous une pression énorme. Il fait des heures supplémentaires depuis des mois et risque sa santé pour nous protéger toutes et tous.

2. **Augmenter la dotation en personnel de soin dans les hôpitaux** — soumettre un amendement au budget

Amendement au budget : Augmentation de 5 % de la dotation en personnel de soin dans les hôpitaux cantonaux

Texte :

Le Conseil d'État est appelé à augmenter les dépenses pour le personnel de soin dans les hôpitaux cantonaux de manière à permettre une augmentation de 5 % du personnel. Le personnel de soin des hôpitaux et des établissements similaires est soumis à une pression extraordinaire en raison de la crise du coronavirus. Afin de garantir des soins professionnels et appropriés à la patientèle et, surtout, de répondre aux besoins accrus en personnel pour les patient-e-s en soins intensifs, les effectifs devraient être augmentés de 5 % et un financement approprié devrait être assuré.

Justification :

La charge de travail est déjà énorme, le personnel de soin est déjà repoussé dans ses extrémités, les conditions de travail doivent être améliorées d'urgence — la situation professionnelle doit être soulagée. Afin de pouvoir faire face à un nombre croissant de patient-e-s, notamment dans les unités de soins intensifs, il est urgent d'augmenter le personnel et les moyens financiers correspondants doivent être mis à disposition. ...

Attention : Les interventions demandant une augmentation du personnel et leur financement doivent aussi être déposées à l'échelon communal.

3. **Garantie de déficit pour les hôpitaux**, afin de permettre l'arrêt des opérations électives

Cela est déjà prévu dans la plupart des cantons.

4. **Mise au point d'une réglementation pour les cas de rigueur** > le PS du canton de Zurich a déjà déposé une intervention en ce sens

Motion Base juridique pour une aide d'urgence économique

Texte :

Le Conseil d'État est chargé

1. de créer une base légale permettant de faire valoir les prestations de soutien prévues aux art. 11 (mesures dans le domaine culturel) et 12 (mesures en cas de rigueur pour les entreprises) de la Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19
2. d'élaborer une base juridique pour des aides financières et économiques dans des situations exceptionnelles telles qu'une pandémie

Justification :

Le confinement du printemps a plongé de nombreuses entreprises, indépendant-e-s et travailleurs/euses culturels dans de graves difficultés économiques. Les prêts d'urgence, les garanties, les compensations pour perte de revenus et les prestations d'assurance sociale basées sur la législation d'urgence ont jusqu'à présent permis d'éviter des conséquences sociales catastrophiques et des faillites massives.

Cependant, les mesures draconiennes adoptées par le Conseil fédéral le 28 octobre 2020 pour lutter contre la pandémie mettent aujourd'hui d'innombrables entreprises et indépendant-e-s sains et performants face à la question de leur survie si des instruments efficaces ne sont pas mis à disposition en temps utile pour apporter une aide financière aux personnes directement touchées par les restrictions. Le Conseil fédéral dispose d'une base légale pour l'aide économique sous la forme de la loi sur la base légale des ordonnances du Conseil fédéral pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Cela manque encore dans le canton **de/du XX**. Alors qu'il s'agit d'une condition préalable pour recevoir des fonds fédéraux.

5. Dans les cantons où une base légale existe :

Amendement au budget : Moyens pour un programme cantonal pour les cas de rigueur

Texte :

Le Conseil d'État est appelé à mettre en place un programme cantonal de cas de rigueur pour les entreprises qui sont particulièrement touchées par la crise du coronavirus, en particulier pour les entreprises amenant une plus-value dans les branches de l'événementiel, les forains, les prestataires de service du domaine du voyage ou encore les entreprises touristiques. La Confédération entend contribuer à hauteur de 50 % aux dépenses des cantons pour les cas de rigueur. Le Conseil d'État doit établir un programme basé sur une contribution fédérale maximale de 500 millions de francs et fixer le montant cantonal correspondant en fonction de la proportion de la population. L'aide cantonale aux personnes en difficulté doit être structurée sous forme de contributions à fonds perdu. Les fonds correspondants pour 2020 doivent être mis à disposition rétroactivement à partir du 26 septembre 2020 et doivent être inscrits au budget 2021 par mesure de précaution.

Justification

Suite à la crise du coronavirus et aux mesures sanitaires correspondantes, qui ont été déclenchées au niveau fédéral ou cantonal, de nombreuses entreprises du secteur de l'événementiel, des forains, des prestataires de services dans le domaine du voyage ainsi que des entreprises touristiques, qu'il s'agisse d'hôtels, de bars, de centres de remise en forme, etc. se sont retrouvées dans une situation financière difficile sans qu'il y ait une faute de leur part. La loi Covid-19 permet à la Confédération et aux cantons de soutenir ces entreprises par des contributions à fonds perdu, évitant ainsi des faillites et des dommages économiques et sociaux importants. Cette année encore, les cantons pourront bénéficier des distributions de bénéfices de la BNS, qui s'élèvent à 4 milliards de francs. Cet argent doit être mis à la disposition des entreprises concernées dans le cadre de programmes cantonaux de lutte contre les difficultés.

6. Compensation des pertes pour la culture > voir Loi Covid

Amendement au budget : Moyens de compensation des pertes de revenus pour les entreprises culturelles

Texte :

Il est demandé au Conseil d'État d'affecter la part cantonale (en fonction de la part de la population) des fonds mis à disposition par la Confédération pour soutenir les entreprises culturelles et compenser les pertes financières pour 2020 et de l'affecter au budget 2021. Pour 2020, les contributions cantonales doivent être mises à disposition rétroactivement à partir du 26 septembre.

Justification

Pour tenir compte de la situation particulière du secteur culturel, le Conseil fédéral a complété les mesures de la loi Covid 19 par des instruments spécifiques et a adopté l'ordonnance sur la culture Covid-19. Cette disposition prévoit que la Confédération continue à mettre des fonds à la disposition des cantons pour soutenir les entreprises culturelles. Sur demande, une aide financière sera accordée pour compenser les pertes financières.

Des contributions à des projets de transformation sont également possibles, qui permettent aux entreprises culturelles de s'adapter aux circonstances entourant l'épidémie.

La Confédération verse la moitié des montants alloués par les cantons. Sur demande, les opérateurs culturels continueront à recevoir des prestations en espèces de l'association Suisseculture Sociale pour couvrir les coûts directs de la vie. Les associations culturelles du secteur non professionnel continueront à recevoir, sur demande, une compensation pour les pertes financières résultant de l'annulation, du report ou de la limitation de la mise en place des événements. En 2020, la Confédération mettra 50 millions de francs à disposition pour ces mesures. En 2021, la Confédération mettra à la disposition des cantons 100 millions de francs pour soutenir les entreprises culturelles, de l'association Suisseculture Sociale 20 millions de francs pour soutenir les artistes créateurs et des organisations faitières 10 millions de francs pour soutenir les associations culturelles du secteur non professionnel. L'ordonnance culturelle Covid1-9 entre en vigueur rétroactivement à partir du 26 septembre 2020.